

der sitrement à la Béatification solennelle du Vénérable serviteur de Dieu Jean-Baptiste de la Salle.

Le cinquième jour des Calendes de décembre 1887, Il a ordonné que le présent Décret soit publié et rapporté dans les Actes de la sacrée Congrégation des Rites et que des Lettres apostoliques soient expédiées en forme de Bref pour qu'on célèbre, en un jour déterminé, les fêtes solennelles de la Béatification.

A. CARDINAL BIANCHI, *président de la S. C. des Rites.*
LAURENT SALVATI, *secrétaire de la S. C. des Rites.*

(Place † du sceau.)

Irlande.—L'Episcopat irlandais s'est réuni au Clouiffé-Collège à Dublin et a rédigé une série de résolutions qui, espérons-le, mettront fin à l'agitation produite dans ce pays au sujet des récentes décisions de la cour de Rome. Voici le texte de ces résolutions :

" 1. Par obéissance aux ordres du Saint-Siège et voulant nous acquitter du devoir qui nous incombe de la sorte, nous désirons publier que le récent décret du Saint-Office, adressé à la hiérarchie irlandaise, avait pour objet de toucher uniquement au domaine de la morale, et nullement d'intervenir dans la politique en tant que politique en ce pays.

" 2. Aujourd'hui même nous avons reçu de Notre Saint-Père le Pape des assurances directes et bien nettes disant son profond et paternel intérêt pour le bien-être temporel de notre pays, et qu'ainsi loin de songer à faire tort à notre mouvement national, c'était l'espoir et l'intention de Sa Sainteté d'écarter les choses qui, à la longue, pourraient mettre obstacle à son progrès et à son succès final.

" 3. Avec ces faits devant les yeux et sans parler de tous les autres titres du Saint-Père à notre filiale affection et à notre respect, nous devons mettre notre peuple en garde contre l'emploi de tout langage hâtif et irrévérencieux à l'égard du Souverain-Pontife ou des sacrées Congrégations par lesquelles il notifie ses décrets aux fidèles.

" 4. Tout en exprimant notre profonde et durable gratitude à l'endroit des chefs du mouvement national pour les services signalés qu'ils ont rendus à la religion et au pays, nous jugeons en même temps de notre devoir de leur rappeler et de rappeler à nos fidèles, et nous le rappelons très solennellement, que le Pontife romain a le droit inaliénable et divin de prononcer aux autorités sur toutes questions touchant la foi et la morale."

Cet important-appel au peuple catholique d'Irlande porte la signature de vingt-sept archevêques et évêques d'Irlande, y compris celle de Mgr O'Dwyer, évêque de Limerick ; de Mgr Healy, coadjuteur de Clonfert, et de Mgr Donnelly, évêque de Canéa, que certains journaux représentent comme les moins favorables à la cause nationale.

Remarquons aussi que la signature de Mgr Walsh, arch-evêque de Dublin, manque à ce grave document. Mgr Walsh, qui vient de quitter Rome, est en ce moment, croyons-nous, en Suisse, où il prend quelques jours de repos nécessaires à sa santé, avant de rentrer dans son diocèse.

DE LA MAISON MÈRE

C. N. D.